

AppleCare+ avec couverture en cas de perte ou de vol pour l'iPhone

Conditions générales pour la France (à l'exclusion de Monaco, des DROM, des TOM et des PTOM)

Annexes

La présente Annexe établit les informations tarifaires et fiscales pour l'Équipement couvert. Elle est intégrée à votre Police et en fait partie intégrante.

La Prime de Votre Police suit la tarification suivante :

	Police à durée déterminée	Police annuelle (payée en mensualités égales)
iPhone SE :	149 €	7,49 €/mo
iPhone 8, 7 :	209 €	10,49 €/mo
iPhone 16, 15, 14, 13 mini, 13, 12 mini, 12, 11, XR, 8 Plus, 7 Plus :	229 €	11,49 €/mo
iPhone 16 Plus, 15 Plus, 14 Plus :	269 €	13,49 €/mo
iPhone 16 Pro, 16 Pro Max, 15 Pro, 15 Pro Max, 14 Pro, 14 Pro Max, 13 Pro, 13 Pro Max, 12 Pro, 12 Pro Max, 11 Pro, 11 Pro Max, XS, XS Max, X :	299 €	14,99 €/mo

La Taxe d'assurance au taux applicable est comprise dans ces prix.

La Taxe d'assurance pour l'Équipement couvert est de 9 %. Veuillez noter que ces taux sont sujets à modification.

La Franchise pour l'Équipement couvert ci-dessous est la suivante :

iPhone :	
Dommages accidentels sur l'écran uniquement :	29 €
Dommages accidentels sur la façade arrière en verre uniquement (tous les modèles d'iPhone 12, 13, 14, 15, et 16 uniquement) :	29 €
Autre dommage accidentel :	99 €
Vol et perte :	129 €